



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 21 août 2022

PERSISTANCE D'UN ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR À L'OZONE MAINTIEN DE L'ALERTE DE NIVEAU 1

Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution, le préfet de la zone de défense Sud déclenche, pour le second jour consécutif, la procédure d'alerte de niveau 1 **pour la journée de demain, mardi 22 août.**

Dans ces conditions, en complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandation, la préfète de Vaucluse maintient la mise en œuvre des **mesures d'urgence suivantes** :

- Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h ;
- Mise en œuvre des prescriptions particulières de niveau 1 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE.
- Raccordement électrique à quai des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués (dans la limite des installations disponibles).
- Suspension de l'utilisation d'appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes.
- Report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture...)
- Maîtrise de la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation).
- Respect de l'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts.
- Suspension de la pratique de l'écobuage et des opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles.
- Report des épandages de fertilisants minéraux et organiques.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

En fonction de l'évolution des conditions météorologiques (maintien de la vigilance orange canicule activée en Vaucluse depuis le 20 août après-midi, vent faible à modéré d'après les dernières prévisions de Météo-France), **des mesures complémentaires pourront être déclenchées** et l'avis des membres du comité d'exp'air pourrait être sollicité si l'épisode de pollution devait persister au delà de demain. **Un communiqué de presse spécifique sera dans ce cas diffusé.**

*La procédure d'alerte ainsi maintenue reste assortie des **recommandations sanitaires et de comportement** suivantes :*

Pour protéger votre santé :

- Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé
- Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi .

Pour aider à améliorer la qualité de l'air :

- Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
- Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ;
- Différez, si vous le pouvez, vos déplacements ;
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre ;
- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

Pour toute information complémentaire sur :

- l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>
- les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>